

Services de bien-être et moral des Forces canadiennes

États financiers
31 mars 2023



Façonner l'avenir
en toute confiance

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du Conseil consultatif et de surveillance des biens non publics des
Services de bien-être et moral des Forces canadiennes

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers des Services de bien-être et moral des Forces canadiennes [l'«organisation»], qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisation au 31 mars 2023 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du présent audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et de l'estimation comptable effectuée par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futures pourraient par ailleurs amener l'organisation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Ottawa, Canada
Le 20 février 2024

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés



Services de bien-être et moral des Forces canadiennes

État de la situation financière

Au 31 mars

	2023 \$	2022 \$
Actif		
Actifs à court terme		
Trésorerie	800	15 620
Débiteurs [note 4]	15 052 873	16 181 476
Charges payées d'avance	2 661 889	1 144 695
Montants à recevoir du Fonds central des Forces canadiennes [note 8]	2 811 550	3 150 371
Total des actifs à court terme	20 527 112	20 492 162
Immobilisations, montant net [note 5]	28 056 707	24 605 246
	48 583 819	45 097 408
Passif et actif net		
Passifs à court terme		
Créditeurs et charges à payer	3 194 176	4 246 153
Produits reportés	4 279 184	3 672 336
Autres passifs	43 254	119 247
Total des passifs à court terme	7 516 614	8 037 736
Apports reportés au titre des immobilisations et des charges payées d'avance [note 5]	30 229 469	24 629 779
Total du passif	37 746 083	32 667 515
Actif net		
Affecté en interne [note 6]		
Personnel [État]	10 837 736	9 913 570
Assurance [note 3]	—	2 516 323
Total de l'actif net	10 837 736	12 429 893
	48 583 819	45 097 408

Voir les notes ci-jointes

Approuvé au nom du Conseil consultatif et de surveillance des biens non publics,



Michel Landry
Chef des services financiers par interim

Services de bien-être et moral des Forces canadiennes

État des résultats

Exercice clos le 31 mars

	2023 \$	2022 \$
Produits		
Frais d'utilisation et apports <i>[note 8]</i>		
Économats des Forces canadiennes [«CANEX»]	3 029 137	3 280 355
Financière SISIP	27 220 047	40 563 404
FCFC	350 000	1 152 477
Autres produits tirés des biens non publics	314 833	815 776
Ministère de la Défense nationale [«MDN»]		
C108 – Services aux familles des militaires	44 780 778	36 161 933
C109 – Moral et bien-être	103 340 616	109 169 196
Recouvrement de coûts d'autres composantes du MDN	22 895 523	18 592 482
Autres ministères	5 010 153	3 381 230
Report des apports	(10 888 870)	(9 045 217)
Amortissement des apports reportés au titre des immobilisations	4 971 459	4 143 584
	201 023 676	208 215 220
Charges		
Personnel	115 730 991	128 172 111
Matériel informatique, logiciels et licences	11 792 958	9 198 571
Services contractuels	9 449 094	7 156 983
Déplacements	11 040 529	4 156 825
Amortissement	5 229 845	4 433 519
Assurance <i>[note 3]</i>	51 661	2 821 600
Immeubles	1 580 804	749 226
Autres	4 053 237	2 681 297
Inscription à l'actif des charges payées d'avance	(2 207 907)	(635 441)
Inscription à l'actif des immobilisations	(8 680 962)	(8 409 776)
	148 040 250	150 324 915
Excédent des produits par rapport aux charges avant les éléments ci-dessous	52 983 426	57 890 305
Distributions <i>[note 10]</i>	52 059 260	54 436 577
Excédent des produits par rapport aux charges pour l'exercice	924 166	3 453 728

Voir les notes ci-jointes

Voir les annexes A et B pour une ventilation entre les composantes des biens publics et des biens non publics [«BNP»]

Services de bien-être et moral des Forces canadiennes

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars

2023				
	Solde au début de l'exercice \$	Excédent des produits par rapport aux charges pour l'exercice \$	Transferts \$	Solde à la fin de l'exercice \$
Non affecté	—	924 166	(924 166)	—
Affecté en interne [note 6]				
Personnel [État]	9 913 570	—	924 166	10 837 736
Assurance [note 3]	2 516 323	—	(2 516 323)	—
	12 429 893	924 166	(2 516 323)	10 837 736
2022				
	Solde au début de l'exercice \$	Excédent des produits par rapport aux charges pour l'exercice \$	Transferts \$	Solde à la fin de l'exercice \$
Non affecté	—	3 453 728	(3 453 728)	—
Affecté en interne [note 6]				
Personnel [État]	5 952 925	—	3 960 645	9 913 570
Assurance	3 023 240	—	(506 917)	2 516 323
	8 976 165	3 453 728	—	12 429 893

Voir les notes ci-jointes

Services de bien-être et moral des Forces canadiennes

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars

	2023 \$	2022 \$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits par rapport aux charges pour l'exercice	924 166	3 453 728
Ajouter (déduire) les éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement	5 229 845	4 433 519
Amortissement des apports reportés au titre des immobilisations	(4 971 459)	(4 143 584)
Variations du fonds de roulement sans effet sur la trésorerie lié aux activités de fonctionnement		
Débiteurs	1 128 603	14 035 864
Charges payées d'avance	(1 517 194)	(637 255)
Créditeurs et charges à payer	(1 051 977)	1 156 294
Produits reportés	606 848	(2 512 580)
Montants à recevoir du (à payer au) Fonds central des Forces canadiennes	338 821	(16 522 421)
Autres passifs	(75 993)	119 247
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	611 660	(617 188)
Activités d'investissement		
Achat d'immobilisations	(8 681 306)	(8 427 509)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(8 681 306)	(8 427 509)
Activités de financement		
Transfert de capitaux [note 3]	(2 516 323)	—
Apports au titre d'immobilisations reçus	10 571 149	9 045 217
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	8 054 826	9 045 217
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie au cours de l'exercice	(14 820)	520
Trésorerie au début de l'exercice	15 620	15 100
Trésorerie à la fin de l'exercice	800	15 621

Voir les notes ci-jointes

État des résultats – biens non publics

Exercice clos le 31 mars

	2023 \$	2022 \$
Produits		
Frais d'utilisation pour les services <i>[note 8]</i>		
CANEX	3 029 137	3 280 355
SISIP	824 041	824 041
FCFC	350 000	350 000
Bases/escadres/mess	149 809	650 776
Administration du Régime	165 000	165 000
	4 517 987	5 270 172
 Apports <i>[note 8]</i>		
SISIP	26 396 006	39 739 363
FCFC	—	802 477
Autres	24	—
	26 396 030	40 541 840
 Report des apports au titre des immobilisations	(4 784 356)	(3 613 240)
Amortissement des apports reportés au titre des immobilisations	1 668 973	1 399 909
	27 798 634	43 598 681
 Charges		
Gouvernance de base des BNP		
Services organisationnels	2 201 481	1 893 420
Comptabilité	5 141 619	4 711 226
Gestion de l'information et technologies de l'information	6 964 358	6 207 278
Programme d'investissement dans les technologies	5 187 642	4 221 061
Services de gestion des ressources humaines	4 880 479	4 419 818
Programmes de soutien du personnel	335 924	253 405
	24 711 503	21 706 208
 Programmes des BNP		
Programme d'assurance consolidé [«PAC»] <i>[note 3]</i>	—	2 316 612
Carte UneFC	484 132	601 874
Loisirs communautaires	61 615	15 969
Commandites	609 949	555 583
Sports nationaux	89 802	25 736
Conseil international du Sport Militaire	73 162	14 952
	1 318 660	3 530 726

État des résultats – biens non publics

Exercice clos le 31 mars

	2023 \$	2022 \$
Inscription à l'actif des charges payées d'avance	(913 224)	(336 147)
Inscription à l'actif des immobilisations	(3 871 132)	(3 277 092)
Amortissement des immobilisations	1 668 973	1 399 909
	22 914 780	23 023 604
Distributions		
Subvention de CANEX et de SISIP pour le bien-être et le maintien du moral [note 8]	4 445 479	4 238 038
Subventions pour la nomination de la haute direction	98 129	115 123
Subventions des programmes de soutien du personnel [«PSP»]	172 500	172 500
Subvention salariale liée à la COVID-19	—	93 477
	4 716 108	4 619 138
Excédent des produits par rapport aux charges avant les éléments ci-dessous	167 746	15 955 939
Personnel [note 6]		
Recouvrement de coûts au titre de l'entité	20 115 789	18 452 568
Charges	(20 283 535)	(34 915 424)
	(167 746)	(16 462 856)
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges pour l'exercice	—	(506 917)

Voir les notes ci-jointes

État des résultats – État

Exercice clos le 31 mars

	2023 \$	2022 \$
Produits		
Recouvrement de coûts du ministère de la Défense nationale		
C108 – Services aux familles des militaires	44 780 778	36 161 933
C109 – Moral et bien-être	103 340 616	109 169 196
Services de santé [promotion de la santé]	7 114 931	7 083 081
Opérations de déploiement de l'OFA	4 005 672	3 733 387
Autres	11 774 920	7 776 014
	171 016 917	163 923 611
Autres ministères		
Anciens Combattants Canada [«ACC»]	4 553 146	2 965 735
Autres	457 007	415 495
	5 010 153	3 381 230
Report des apports au titre des immobilisations	(6 104 514)	(5 431 977)
Amortissement des apports reportés au titre des immobilisations	3 302 486	2 743 675
	173 225 042	164 616 539
Charges		
Gouvernance de base des BNP [C109]		
Services organisationnels	7 560 936	5 996 104
Comptabilité	10 400 505	9 824 069
Gestion de l'information et technologies de l'information	7 010 249	5 764 280
Programme d'investissement dans les technologies	4 618 865	3 758 261
Services de gestion des ressources humaines	7 234 643	6 205 522
Gestion de CANEX	2 912 128	2 817 619
Frais généraux	324 909	118 849
	40 062 235	34 484 704
Programmes des Forces armées canadiennes [«FAC»] [C109]		
Gestion des PSP – QG et bases	10 860 478	9 735 410
Gestion des mess des FAC	4 070 631	3 932 566
Gestion des loisirs communautaires des FAC	4 609 336	4 331 629
Programmes de conditionnement physique et de sport des FAC	38 645 405	35 991 037
Conseils et formations des Financière SISIP	3 307 061	3 648 317
Soutien aux opérations de déploiement	1 613 124	1 238 696
	63 106 035	58 877 655

État des résultats – État

Exercice clos le 31 mars

	2023 \$	2022 \$
Programme des services aux familles des militaires		
Centres de ressources pour les familles des militaires [C108]	44 780 778	36 161 933
Services aux familles des militaires [C109]	199 763	5 613 980
	44 980 541	41 775 913
Autres		
Solvabilité du Régime		6 283 990
Subvention salariale liée à la COVID-19	172 344	3 908 868
	172 344	10 192 858
Autres, MDN [services de santé, OFA et autres]	22 695 761	18 592 482
Autres ministères [ACC et autres]	5 010 153	3 381 230
Inscription à l'actif des charges payées d'avance	(1 294 683)	(299 294)
Inscription à l'actif des immobilisations	(4 809 830)	(5 132 684)
Amortissement des immobilisations	3 302 486	2 743 675
	173 225 042	164 616 539
Insuffisance des produits par rapport aux charges avant les éléments suivants	—	—
Personnel [note 6]		
Recouvrement de coûts au titre de l'entité	19 339 194	24 916 813
Charges	(18 415 028)	(20 956 168)
	924 166	3 960 645
Excédent des produits par rapport aux charges pour l'exercice	924 166	3 960 645

Voir les notes ci-jointes

Services de bien-être et moral des Forces canadiennes

Notes des états financiers

31 mars 2023

1) Nature des activités

Les Services de bien-être et moral des Forces canadiennes [«SBMFC» ou l'«organisation»] sont une organisation ayant une fonction d'état-major et de quartier général qui gère les programmes des biens non publics [«BNP»], les programmes remboursés par l'État ainsi que les programmes financés par l'État. Les SBMFC relèvent du chef d'état-major de la défense [«CEMD»] en vertu de ses responsabilités à l'égard des BNP.

Les SBMFC sont chargés de la prestation de programmes, d'activités et de services choisis de bien-être et de maintien du moral par l'entremise de divisions opérationnelles, des Programmes de soutien du personnel et des Services aux familles des militaires.

Les SBMFC appuient les activités des BNP, notamment la comptabilité, la gestion de l'information et la technologie, les ressources humaines et les services organisationnels. Les SBMFC versent des subventions et fournissent des apports en vue d'améliorer les programmes et les activités des BNP destinés à la communauté militaire dans toutes les localités.

Les programmes et services des BNP sont financés au moyen d'apports versés par les services financiers du Régime d'assurance revenu militaire [«SISIP»], les Économats des Forces canadiennes [«CANEX»] et le Fonds central des Forces canadiennes [«FCFC»], tandis que le financement des responsabilités de l'État est assuré par le ministère de la Défense nationale [«MDN»], essentiellement au moyen de deux comptes internes [C108 et C109].

Le compte C108 est la principale source de financement du Programme des services aux familles des militaires [«PSFM»], dont la prestation est assurée par les Centres de ressources pour les familles militaires. Le compte C109 sert au financement des programmes et services de l'État dont la prestation est assurée par les SBMFC, notamment la gouvernance [État et BNP] et la prestation des programmes.

Le recouvrement des coûts d'autres composantes du MDN comprend les activités et services de l'État fournis par les SBMFC au moyen d'ententes de service ou de protocoles d'entente avec les services de santé, les opérations de déploiement de l'OFA, Sans limites, les unités des FAC et d'autres ministères.

Bien qu'il existe des ententes de service et des protocoles d'entente pour les bases et les escadres entre les entités BNP locales et l'État, les recouvrements de coûts sont comptabilisés au titre de l'entité des BNP locale appropriée. C'est pourquoi les états financiers des SBMFC ne reflètent pas les coûts recouvrables de l'État à l'échelle locale.

La répartition des composantes liées aux BNP et à l'État présentées dans l'état des résultats se trouve dans les annexes A et B.

En vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, les SBMFC sont exemptés du paiement de l'impôt sur le revenu, comme les autres fonds non publics.

Services de bien-être et moral des Forces canadiennes

Notes des états financiers

31 mars 2023

2) Sommaire des principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilisation des produits

Les SBMFC appliquent la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés à des charges de périodes futures sont reportés et comptabilisés en produits de la période où sont engagées les charges connexes.

Les frais d'utilisateurs sont comptabilisés à titre de produits le mois au cours duquel le programme, l'activité ou le service est fourni.

En plus de ces produits provenant d'apparentés, les SBMFC offrent également des programmes de soutien pour le MDN. Ces montants sont comptabilisés à titre de produits le mois au cours duquel les programmes de soutien sont offerts à l'État.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées initialement au coût, puis amorties selon le mode linéaire aux taux annuels suivants :

Matériel informatique	17 % à 24 %
Projets d'investissement technologiques	7 % à 25 %
Immeubles	5 %
Équipement	12 %

Avantages sociaux futurs des employés

Les SBMFC participent au Régime de retraite des employés des Fonds non publics des Forces canadiennes [le «Régime»], qui est un régime interentreprises contributif à prestations déterminées. Le Régime verse des prestations de retraite en fonction des cotisations et des années de service du personnel des Fonds non publics. Essentiellement, l'ensemble des employés des SBMFC sont admissibles au Régime.

Les cotisations des SBMFC au Régime sont comptabilisées à titre de régime de retraite à cotisations déterminées, puisque l'information manque pour les calculer à titre de régime de retraite à prestations déterminées. Pour cette raison, les cotisations des SBMFC au Régime font partie des charges dans l'état des résultats. Un actif net au titre du régime à prestations déterminées n'est pas comptabilisé dans l'état de la situation financière.

Utilisation d'estimations

Pour préparer des états financiers conformes aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit effectuer des estimations et formuler des hypothèses qui ont des incidences sur les montants d'actif et de passif présentés et sur l'information à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date

Services de bien-être et moral des Forces canadiennes

Notes des états financiers

31 mars 2023

des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges pour la période. Plus particulièrement, la préparation d'états financiers consolidés doit contenir une estimation de la durée d'utilité des immobilisations de l'organisation et la comptabilisation des charges à la fin de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Ces estimations sont revues annuellement et, si des ajustements sont nécessaires, ils sont comptabilisés dans les états financiers de la période où ils sont confirmés.

Instruments financiers

Les SBMFC évaluent initialement leurs actifs financiers et passifs financiers créés, acquis, émis ou pris en charge dans une opération conclue dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur.

Les instruments financiers contractés dans une opération entre apparentés et assortis de modalités de remboursement sont initialement comptabilisés au coût, établi au moyen des flux de trésorerie non actualisés de ces instruments, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes. Les instruments financiers contractés dans une opération entre apparentés et non assortis de modalités de remboursement sont comptabilisés au coût qui est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par les SBMFC. Lorsque la contrepartie transférée ou reçue est assortie de modalités de remboursement, le coût est alors déterminé au moyen des flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, de l'instrument financier transféré à titre de contrepartie. Toutefois, lorsque la contrepartie transférée est un actif ou un passif qui n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est initialement comptabilisé à la valeur comptable ou à la valeur d'échange de la contrepartie transférée ou reçue, selon les circonstances. La valeur d'échange est utilisée lorsque l'opération est conclue dans le cours normal des activités ou que l'opération n'est pas conclue dans le cours normal des activités, mais qu'elle présente une substance commerciale, que la modification des droits de propriété liés à l'élément financier transféré est réelle et que la valeur de la contrepartie transférée ou reçue a été établie et acceptée par les apparentés et est étayée par une preuve indépendante. Autrement, la valeur comptable de la contrepartie transférée ou reçue est utilisée comme le coût de l'instrument financier contracté dans une opération entre apparentés.

Les SBMFC évaluent ultérieurement leurs actifs et leurs passifs financiers, y compris les instruments financiers contractés dans une opération entre apparentés, au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Toute perte de valeur est comptabilisée dans l'excédent des produits par rapport aux charges. La perte de valeur comptabilisée antérieurement peut ultérieurement faire l'objet d'une reprise jusqu'à un maximum du coût après amortissement qui aurait été présenté à la date de la reprise si la perte de valeur n'avait jamais été comptabilisée.

La valeur comptable de l'actif ou du passif financier est ajustée du montant des coûts de transaction, lesquels sont comptabilisés dans l'excédent des produits par rapport aux charges pour l'exercice selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Modification d'une méthode comptable

Le 1^{er} avril 2022, les SBMFC ont adopté les modifications au chapitre 3400 de la Partie II du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité, Produits*.

Services de bien-être et moral des Forces canadiennes

Notes des états financiers

31 mars 2023

La norme modifiée fournit des indications supplémentaires pour déterminer si un accord consiste en une série de contrats ou en un contrat unique, et sur la détermination des unités de comptabilisation qu'il comporte, la répartition de la contrepartie d'un accord à composantes multiples entre chaque unité de comptabilisation distincte en proportion du prix de vente spécifique, et les méthodes d'estimation de ce prix de vente spécifique lorsqu'il ne peut pas être observé directement, et la constatation des produits selon la méthode de l'avancement des travaux. Les SBMFC ont adopté les modifications apportées au chapitre 3400 de façon rétrospective. L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence sur les états financiers des SBMFC.

3) Transfert de capitaux

Le programme d'assurance consolidé a été transféré des SBMFC au FCFC au cours de l'exercice 2023 afin de mieux aligner l'objectif et la source de financement sur l'entité présentant l'information financière.

4) Concentration du risque de crédit

La quasi-totalité des débiteurs est à recevoir du MDN.

5) Immobilisations

Les immobilisations sont composées des éléments suivants :

	2023		2022
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Matériel informatique	9 784 953	9 635 757	149 196
Projets d'investissement technologique	34 209 394	16 714 168	17 495 226
Immeubles	570 623	403 742	166 881
Équipement	1 879 125	1 072 702	806 423
Travaux en cours	9 438 981	—	9 438 981
	55 883 076	27 826 369	28 056 707
			24 605 246

Les projets d'investissement technologique des SBMFC sont financés en partie ou en totalité par les BNP ou par l'État. Ces projets sont initialement passés en charges en vue de recevoir des apports des BNP ou d'être financés par l'État. Ces charges sont en grande partie annulées et comptabilisées à titre d'actif et amorties sur la durée de vie utile de l'actif. Les apports des BNP et le financement reçu par l'État sont reportés et amortis sur la même période pour contrebalancer l'amortissement futur des actifs des projets d'investissement technologique.

Services de bien-être et moral des Forces canadiennes

Notes des états financiers

31 mars 2023

Des apports reportés au titre des immobilisations et des charges payées d'avance de 30 229 469 \$ [24 629 779 \$ en 2022] renvoient aux projets d'investissement technologique de 17 495 226 \$ [13 937 088 \$ en 2022], à de l'équipement de 769 634 \$ [1 154 439 \$ en 2022] et aux travaux en cours de 9 438 981 \$ [8 902 811 \$ en 2022] ainsi qu'à des charges payées d'avance de 2 525 628 \$ [635 441 \$ en 2022]. Les immobilisations restantes n'ont pas d'apports différés et ont plutôt été achetées et incorporées à l'actif immédiatement au titre des apports des BNP ou du financement de l'État reçu pour couvrir la dotation à l'amortissement annuelle.

6) Actif net affecté à l'interne

Personnel

Conformément à la directive du VCEMD 3/96, des charges patronales fixes, exprimées en pourcentage, ont été établies pour rembourser la part financée par l'État du personnel des fonds non publics, Forces canadiennes, qui est chargé d'assurer la prestation des programmes de bien-être et de maintien du moral. L'écart entre les charges patronales réelles et les fonds remboursés par l'État a été affecté en interne pour couvrir les coûts de personnel, tels que les prestations de retraite, les indemnités de départ, les coûts de recrutement, les congés de maternité et d'autres coûts de personnel.

Le même pourcentage des charges patronales fixes est appliqué au personnel, financé en partie ou en totalité par les BNP. Tout écart par rapport aux charges réelles est appliqué aux apports du FCFC ou des SISIP.

Assurance

Des montants ont été affectés en interne pour assurer le règlement des réclamations d'assurance des BNP.

7) Régime de retraite

La quote-part des cotisations au Régime payées par les SBMFC s'élève à 6 377 571 \$ [6 023 203 \$ en 2022] et est inscrite en tant que charge à l'état des résultats.

Un extrait d'une évaluation actuarielle préparée au 31 décembre donne l'information suivante au sujet du Régime général :

	2022 \$	2021 \$
Juste valeur des actifs du Régime	490 044 166	521 460 157
Obligation au titre des prestations constituées	(353 697 000)	(361 570 000)
Surplus	136 347 166	159 890 157

Selon le principe de la continuité du Régime, cette évaluation examine la valeur des actifs du Régime par rapport à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus au titre des prestations futures relativement au service accumulé, en supposant que le Régime soit maintenu indéfiniment. Selon ce scénario, l'évaluation a donné lieu à un surplus de 167,0 millions de dollars [142,1 millions de dollars en 2021].

Services de bien-être et moral des Forces canadiennes

Notes des états financiers

31 mars 2023

Inversement, selon le principe de la solvabilité ou de liquidation hypothétique, le Régime est présumé être liquidé et réglé à la date d'évaluation, en supposant que les prestations soient réglées conformément aux règles d'imposition en vigueur et en des circonstances produisant le maximum de passif de liquidation à la date d'évaluation. Cette évaluation a donné lieu à un surplus de 76,5 millions de dollars [déficit de 0,5 million de dollars en 2022].

Ces évaluations actuarielles servent à déterminer le montant des cotisations mensuelles et annuelles de l'employeur. La prochaine évaluation actuarielle du Régime sera effectuée le 31 décembre 2023.

8) Opérations entre apparentés

Parmi les autres entités qui relèvent du CEMD en vertu de ses responsabilités à l'égard des BNP figurent le CANEX, la Financière SISIP, le FCFC ainsi que les bases, escadres et mess individuels.

Les produits comprennent les frais d'utilisation des services facturés à des apparentés pour des services de comptabilité, de gestion des ressources humaines, de gestion de l'information et des technologies de l'information [GI/TI] et le programme d'assurance consolidé, comme suit :

	2023					2022	
	CANEX \$	SISIP \$	Bases/ escadres/ mess \$	FCFC \$	Administration du Régime \$	Total \$	Total \$
Comptabilité	1 826 336	171 093	141 357	350 000	165 000	2 653 785	2 722 679
Services de gestion des ressources humaines	634 332	218 911	—	—	—	853 243	853 243
GI/TI	568 470	434 037	8 452	—	—	1 010 959	1 002 973
Programme d'assurance consolidé	—	—	—	—	—	—	691 277
	3 029 138	824 041	149 809	350 000	165 000	4 517 988	5 270 172

Les SBMFC ont reçu des apports de SISIP pour les services, les programmes et les activités de gouvernance des BNP liés au bien-être et au moral. Sur les apports de SISIP pour 2022, une tranche de 10 000 000 \$ a servi à la solvabilité des pensions.

	2023				2022
	CANEX \$	SISIP \$	FCFC \$	Total \$	Total \$
Apports aux SBMFC	—	26 396 006	—	26 396 006	40 541 840

Les SBMFC ont versé des subventions de CANEX et de SISIP totalisant 4 445 479 \$ [4 238 038 \$ en 2022] pour le bien-être et le maintien du moral des membres des FAC dans les bases et les escadres au Canada et en Europe, ainsi que dans les opérations de déploiement.

Services de bien-être et moral des Forces canadiennes

Notes des états financiers

31 mars 2023

Au 31 mars 2023, le FCFC devait 2 811 550 \$ aux SBMFC [3 150 371 \$ en 2022]. Le montant ne porte pas intérêt et n'est assorti d'aucune modalité de remboursement particulière.

Les opérations entre apparentés susmentionnées sont évaluées à leur valeur d'échange, laquelle correspond aux montants établis et convenus par les entités apparentées.

Tout comme pour d'autres entités de la Couronne, les BNP ont été omis de la législation du gouvernement du Canada au titre des programmes d'aide liés à la COVID-19. Les SBMFC ont été autorisés à recouvrer 172 344 \$ [3 908 868 \$ en 2022] auprès des fonds publics au titre des coûts des salaires du personnel financés en totalité par les activités des BNP qui étaient touchés de manière significative par le COVID-19. Dans l'ensemble, les SBMFC ont distribué 12 942 \$ à CANEX [278 493 \$ en 2022] et 159 402 \$ [3 723 852 \$ en 2022] aux entités locales des BNP.

En vertu de la *Loi sur la défense nationale*, les BNP ne sont pas assujettis aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le gouvernement fournit sans frais certains services aux BNP, tels que l'hébergement et la sécurité. Le coût de ces services fait partie des Comptes publics du Canada.

9) Instruments financiers et gestion du risque

Les SBMFC, par le biais de leurs instruments financiers, sont exposés à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques des SBMFC :

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les SBMFC sont exposés au risque de crédit à l'égard de leurs débiteurs. Les SBMFC estiment que le risque est faible puisque la majorité des débiteurs est à recevoir du MDN.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que les SBMFC éprouvent des difficultés à honorer des obligations liées à des passifs financiers. La gestion prudente du risque de liquidité suppose le maintien de liquidités suffisantes et l'accès à des facilités de crédit appropriées. Les SBMFC estiment que leurs ressources financières récurrentes leur permettent de respecter leurs obligations.

Services de bien-être et moral des Forces canadiennes

Notes des états financiers

31 mars 2023

10) Distributions

Les distributions représentent le financement reçu par les SBMFC qui est transféré aux entités locales des BNP et aux tierces parties des CRFM. Une subvention est offerte pour la nomination de membres de la haute direction pour lesquels les fonds des BNP ne sont pas accessibles au moyen de fonds locaux des bases ou des escadres.

	2023	2022
	\$	\$
Centres de ressources pour les familles des militaires [CRFM]	37 289 994	36 161 933
Soutien de l'État à SISIP – conseils et formations	3 307 061	3 198 317
Soutien de l'État à CANEX	2 912 128	2 817 620
Dividende CANEX/SISIP	4 445 479	4 238 038
Subvention des biens non publics des haut dirigeants	98 129	115 123
Subvention de formation PSP	172 500	172 500
Soutien de l'État – subventions pour les sports des bases et escadres [SAEMP/SSPM]	3 661 625	3 730 701
Soutien de l'État – subvention salariale au titre de la COVID-19 de CANEX et des BNP locaux	172 344	4 002 345
	52 059 260	54 436 577